



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 27 janvier 2022

### Élections | Présentation d'un candidat aux élections présidentielles

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022, les candidats doivent être présentés par au moins 500 élus.

Le décret publié le 27 janvier 2022 convoquant les électeurs à l'élection présidentielle ouvre la période de réception des présentations (aussi appelés les « parrainages »).

Les maires, les maires délégués, les conseillers départementaux, conseillers régionaux, présidents de communautés d'agglomération, présidents de communautés de communes, ainsi que les députés et sénateurs du département de la Haute-Saône vont recevoir, par courrier personnel adressé par la préfecture, les documents leur permettant, s'ils le souhaitent, de présenter un(e) candidat(e) à l'élection présidentielle des 10 avril et 24 avril 2022.

Les élus habilités à présenter un candidat pourront renvoyer le formulaire rempli, dès réception, au Conseil Constitutionnel, uniquement par voie postale.

Les formulaires de présentation d'un candidat devront parvenir au Conseil Constitutionnel au plus tard le **vendredi 4 mars 2022 à 18 heures**, heure de Paris.

Il s'agit d'une date limite de réception par le Conseil Constitutionnel et non d'une date limite d'envoi de la présentation par l'élu.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70 000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  